



## Février 2024

	Valeur	Dernier millésime disponible	Sommaire
Population	2 573 295	2024	Page 2
Nombre de créations d'entreprises	7 819	T4 2023	Page 4
Nombre d'emplois salariés	939 580	T3 2023	Page 5
Nombre d'entrées en apprentissage	55 455	2022	Page 7
Nombre de DEFM de catégories ABC	193 420	T4 2023	Page 8
Taux de chômage	6,9	T3 2023	Page 9
Nombre d'allocataires au RSA	59 980	septembre 2023	Page 10
Taux de pauvreté	12,9	2020	Page 11
Lexique			Page 12
Sources			Page 13
Les travaux du Sese			Page 14

 **SERVICE  
ETUDES  
STATISTIQUES ET  
EVALUATION** 



Réponses aux  
demandes statistiques



Réalisation d'études



Production de  
tableaux de données



Réalisation de cartes



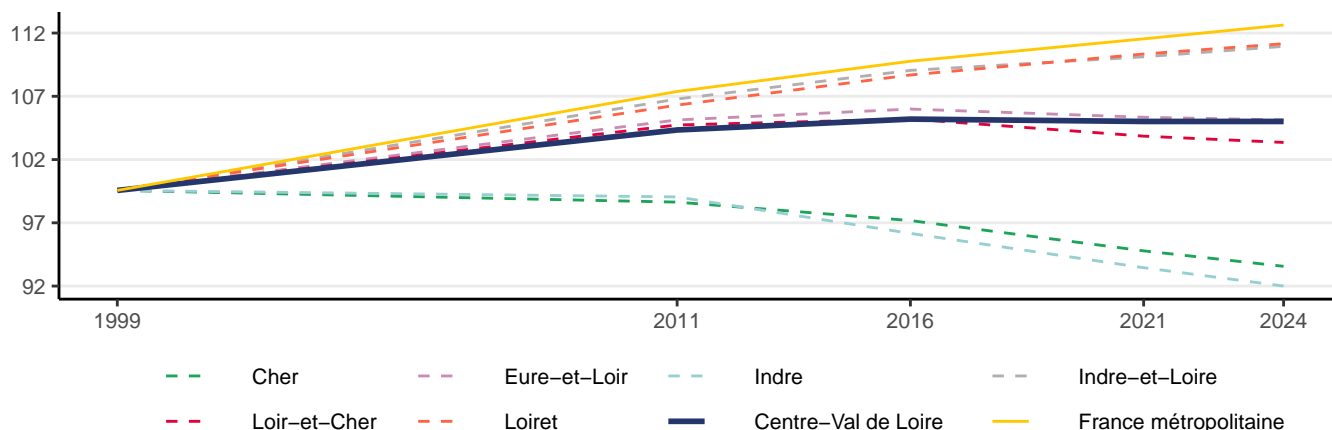
Réalisation  
d'infographies



Veille sur nos thèmes

# Population – Démographie

## Évolution de la population (base 100 en 1999)



Source : Insee, estimations de population

## Structure de la population

	Population	Part des femmes	Part des hommes	Part des 0 à 24 ans	Part des 25 à 59 ans	Part des 60 ans ou plus
Cher	295 729	51,3	48,7	25,6	39,9	34,5
Eure-et-Loir	430 422	50,9	49,1	29,5	42,3	28,2
Indre	213 871	51,5	48,5	23,6	38,7	37,7
Indre-et-Loire	616 751	51,9	48,1	28,4	42,2	29,4
Loir-et-Cher	326 941	51,4	48,6	26,2	40,1	33,7
Loiret	689 581	51,1	48,9	30,3	42,2	27,6
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>2 573 295</b>	<b>51,4</b>	<b>48,6</b>	<b>28,1</b>	<b>41,4</b>	<b>30,5</b>
France métropolitaine	66 142 961	51,5	48,5	28,8	43,2	28,0

Source : Insee, estimations de population 2024

## Population de 15 à 64 ans par type d'activité (en %)

	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Retraités ou préretraités	Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	Femmes ou hommes au foyer	Autres inactifs
Cher	64,9	9,6	8,6	8,2	2,7	5,9
Eure-et-Loir	67,6	9,0	7,3	8,6	2,7	4,8
Indre	65,2	9,1	9,6	7,4	2,3	6,4
Indre-et-Loire	66,1	8,8	7,1	11,6	2,0	4,4
Loir-et-Cher	66,8	8,4	8,5	8,3	2,6	5,3
Loiret	66,4	9,2	6,9	10,0	2,8	4,7
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>66,3</b>	<b>9,0</b>	<b>7,6</b>	<b>9,5</b>	<b>2,5</b>	<b>5,0</b>
France métropolitaine	65,4	9,2	6,3	10,6	3,0	5,5

Source : Insee, Recensement de la population 2020, exploitation complémentaire

## Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité professionnelle
Cher	1,3	3,2	5,5	12,2	15,8	13,6	34,5	14,0
Eure-et-Loir	1,0	3,2	7,3	14,7	16,2	14,7	29,1	13,9
Indre	1,8	3,2	4,4	10,9	15,6	14,2	37,3	12,7
Indre-et-Loire	0,7	3,2	8,5	15,0	15,9	11,9	29,6	15,2
Loir-et-Cher	0,9	3,7	6,0	12,5	15,3	14,7	34,1	12,9
Loiret	0,6	3,1	8,3	14,8	15,6	14,4	28,3	14,9
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>0,9</b>	<b>3,2</b>	<b>7,2</b>	<b>13,9</b>	<b>15,7</b>	<b>13,8</b>	<b>31,0</b>	<b>14,2</b>
France métropolitaine	0,8	3,6	9,9	14,3	15,8	11,9	27,2	16,6

Source : Insee, Recensement de la population 2020, exploitation complémentaire

## Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé (en %)

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Cher	11,3	8,4	9,9	53,4	16,9
Eure-et-Loir	6,6	8,3	11,9	58,2	15,0
Indre	12,8	8,6	9,2	52,1	17,2
Indre-et-Loire	6,4	7,0	10,4	62,5	13,6
Loir-et-Cher	9,1	8,3	12,6	55,1	14,9
Loiret	4,3	7,3	12,5	61,7	14,2
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>7,4</b>	<b>7,8</b>	<b>11,3</b>	<b>58,6</b>	<b>14,9</b>
France métropolitaine	4,8	6,5	10,9	64,9	12,9

## Établissements actifs employeurs par taille (en %)

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus
Cher	7,9	74,5	8,7	5,5	3,3
Eure-et-Loir	9,0	72,7	8,7	5,7	3,9
Indre	7,9	75,4	7,9	5,4	3,4
Indre-et-Loire	8,3	72,4	9,1	6,3	3,9
Loir-et-Cher	8,2	74,0	8,6	5,5	3,7
Loiret	8,4	71,5	9,6	6,1	4,3
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>8,3</b>	<b>73,0</b>	<b>9,0</b>	<b>5,9</b>	<b>3,8</b>
France métropolitaine	9,5	72,6	8,8	5,5	3,6

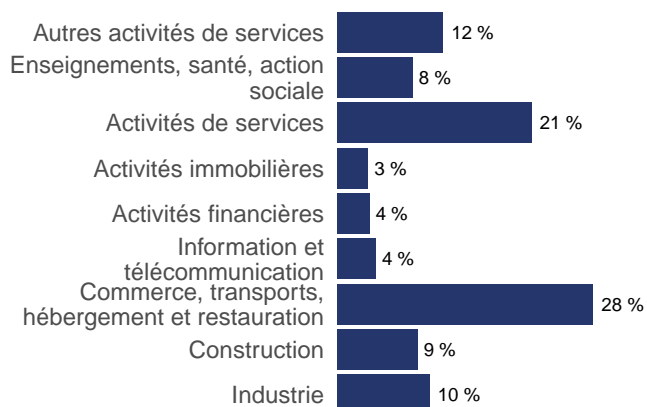
Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores 2020 (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié)

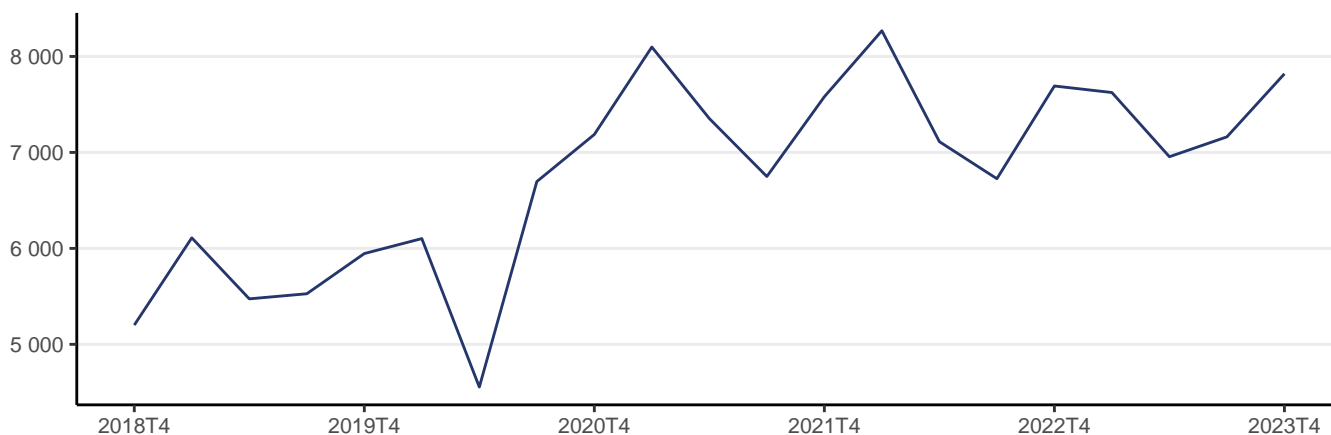
# Démographie des entreprises

## Nombre de créations d'entreprises et leur secteur au T4 2023 en Centre-Val de Loire

	Dont micro-entrepreneurs	Ensemble
Cher	499	777
Eure-et-Loir	865	1 335
Indre	298	502
Indre-et-Loire	1 336	2 039
Loir-et-Cher	578	940
Loiret	1 445	2 226
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>5 021</b>	<b>7 819</b>
France	175 358	278 943



## Évolution des créations d'entreprises en Centre-Val de Loire

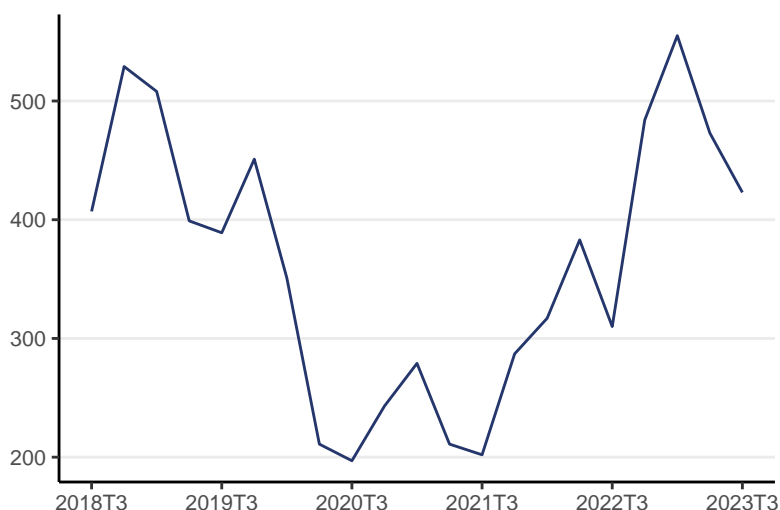


Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene)

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture – données brutes

## Défaillances d'entreprises au T3 2023 en Centre-Val de Loire

	Ensemble
Cher	41
Eure-et-Loir	80
Indre	37
Indre-et-Loire	102
Loir-et-Cher	61
Loiret	102
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>423</b>
France	11 559



Source : Fiben, Banque de France

Données brutes par date de jugement

# Emploi

## Nombre d'emplois salariés au T3 2023

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Ensemble
Cher	2 568	18 392	4 996	37 570	37 962	101 487
Eure-et-Loir	1 575	25 931	8 182	59 210	44 066	138 965
Indre	1 380	14 348	4 068	27 282	25 995	73 073
Indre-et-Loire	4 154	29 534	15 786	112 171	80 621	242 266
Loir-et-Cher	2 920	19 608	7 267	50 762	35 791	116 348
Loiret	2 854	40 919	16 909	124 959	81 799	267 440
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>15 451</b>	<b>148 732</b>	<b>57 209</b>	<b>411 954</b>	<b>306 234</b>	<b>939 580</b>
France	309 448	3 263 859	1 588 666	13 413 558	8 463 118	27 038 650

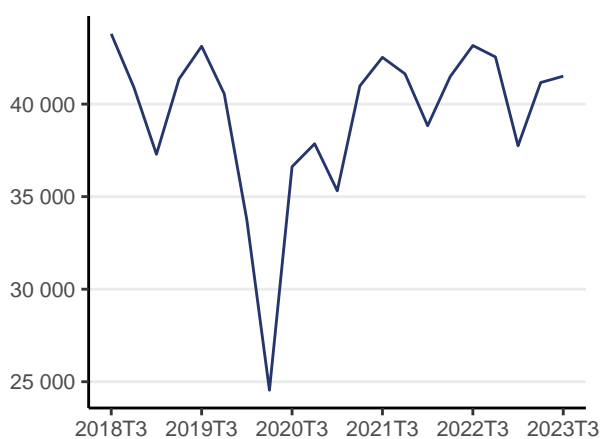
Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

## Nombre d'EETP\* dans l'intérim au T3 2023

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Ensemble
Cher	19	1 125	493	819	120	3 308
Eure-et-Loir	112	2 336	350	1 702	108	5 577
Indre	4	1 334	293	685	98	2 974
Indre-et-Loire	79	2 234	1 396	2 947	399	8 610
Loir-et-Cher	75	2 293	499	2 034	145	6 151
Loiret	222	5 468	1 080	5 525	420	14 889
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>511</b>	<b>14 792</b>	<b>4 110</b>	<b>13 712</b>	<b>1 290</b>	<b>41 509</b>
France	4 679	273 303	135 102	266 852	36 659	885 946

\*EETP : Emploi Équivalent Temps Plein

## Évolution de l'intérim en EETP en Centre-Val de Loire



Source : Dares, DSN

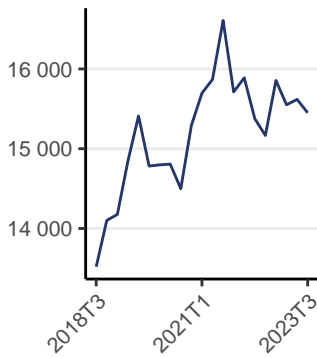
## Déclarations préalables à l'embauche par nature de contrat au T3 2023

	CDD de moins d'un mois	CDD de plus d'un mois	CDI
Cher	10 722	3 170	3 486
Eure-et-Loir	16 136	4 510	5 699
Indre	9 177	2 563	2 317
Indre-et-Loire	38 392	8 838	9 377
Loir-et-Cher	12 192	4 694	4 245
Loiret	34 388	9 855	11 445
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>120 947</b>	<b>33 718</b>	<b>36 422</b>
France	4 561 243	1 191 500	1 255 419

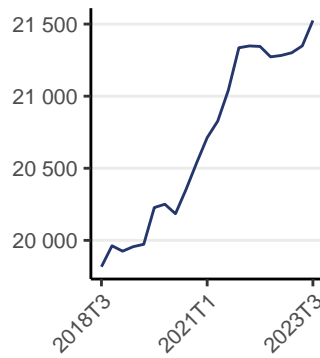
Source : Urssaf

# Évolution du nombre d'emplois salariés hors intérim en Centre-Val de Loire

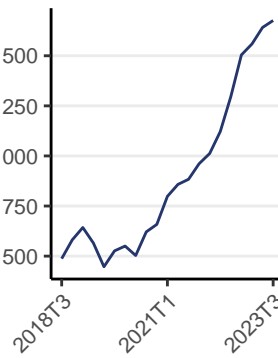
Agriculture



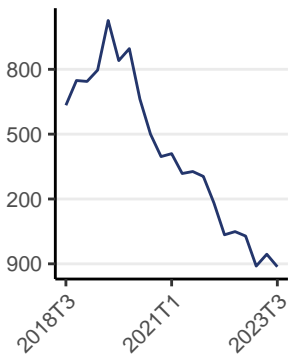
Industrie agro-alimentaires



Industries extractives, énergie, eau, déchets



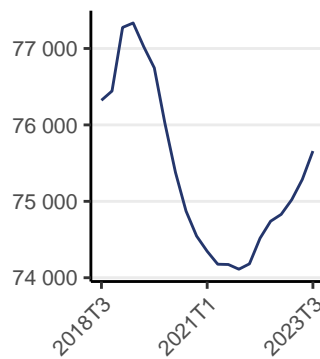
Équipements électriques, électroniques, informatiques



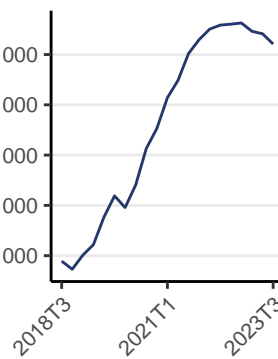
Matériels de transport



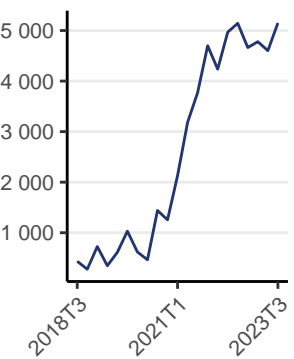
Autres produits industriels



Construction



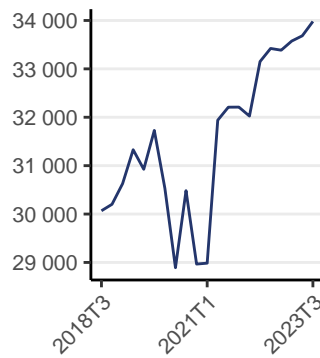
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles



Transports et entreposage



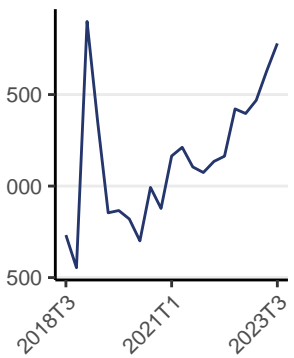
Hébergement et restauration



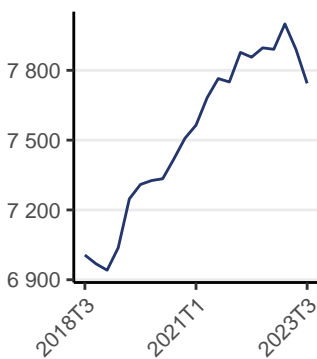
Information et communication



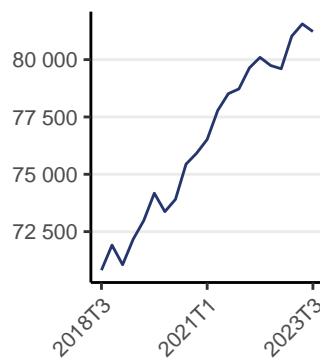
Activité financières et d'assurance



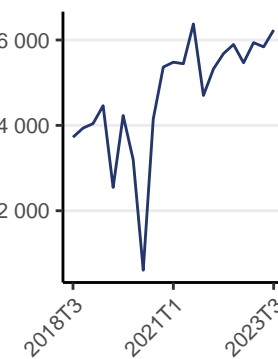
Activités immobilières



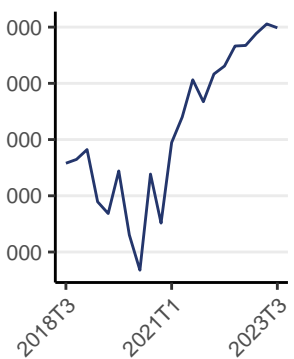
Activités scientifiques, techniques et administratives



Administration publique, enseignement, santé



Autres activités de service



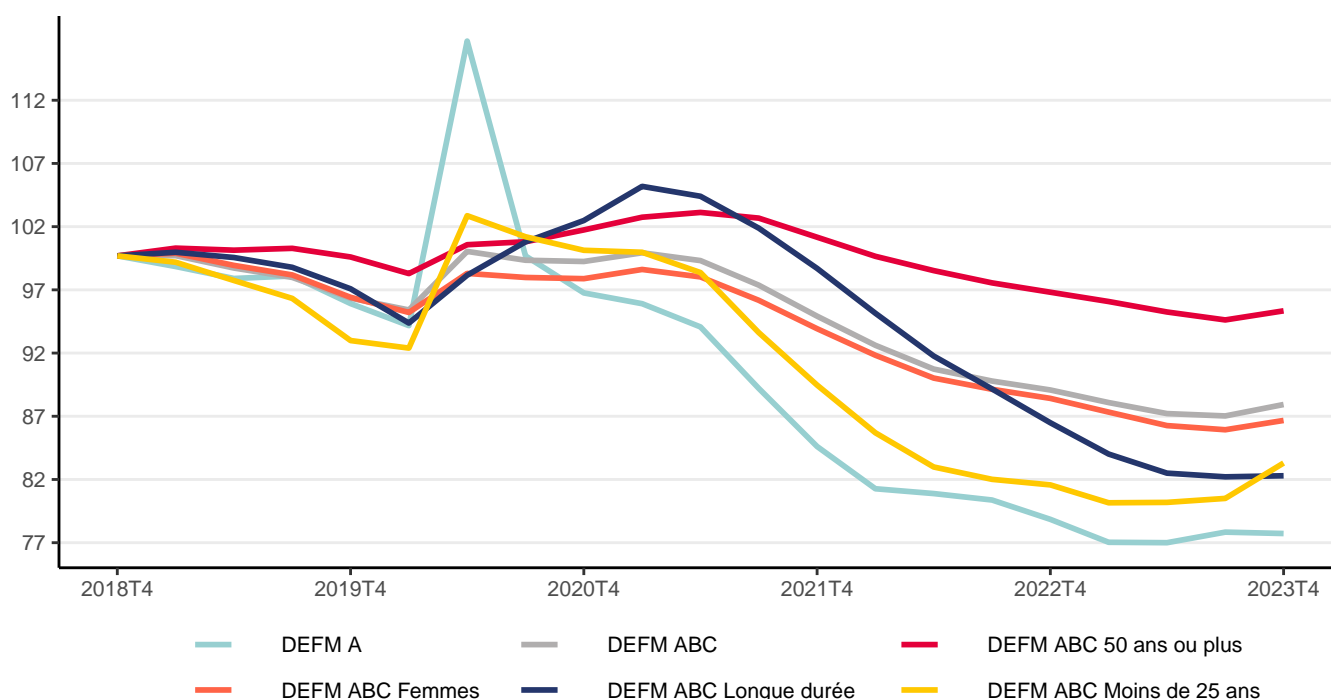
Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

# Marché du travail

## Nombre de demandeurs d'emploi au T4 2023 par catégorie

	DEFM A		DEFM ABC		DEFM ABC Femmes		DEFM ABC Longue durée		DEFM ABC Moins de 25 ans		DEFM ABC 50 ans ou plus	
	Effectifs		Effectifs		Effectifs		Effectifs		Effectifs		Effectifs	
	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Cher	11 330		21 330		11 140		9 880		2 900		6 380	
	-1,7 %	-7,2 %	-0,7 %	-4,7 %	-0,9 %	-4,8 %	-1,7 %	-8,7 %	1,4 %	-0,3 %	0 %	-3,9 %
Eure-et-Loir	16 890		31 820		16 730		14 630		4 220		8 870	
	0,1 %	-0,4 %	1,3 %	-0,2 %	1,1 %	-1,1 %	0,7 %	-3,2 %	4,2 %	2,4 %	0,8 %	-1,1 %
Indre	7 870		14 780		7 520		6 680		2 010		4 570	
	-0,4 %	-4,3 %	0,7 %	-4,5 %	0,4 %	-4,3 %	-1,6 %	-8,2 %	4,7 %	-1 %	-0,4 %	-4,6 %
Indre-et-Loire	23 640		47 870		24 800		21 620		6 650		12 640	
	-0,6 %	-0,8 %	1,2 %	-0,5 %	1,4 %	-1,2 %	0,4 %	-3,6 %	3,4 %	3,4 %	0,9 %	-1 %
Loir-et-Cher	11 020		22 670		11 730		10 330		3 030		6 740	
	0,7 %	-1,3 %	0,8 %	-2,1 %	0,3 %	-2,8 %	-0,2 %	-5,9 %	4,1 %	0,3 %	0,4 %	-2,5 %
Loiret	28 230		54 960		28 290		24 320		7 760		14 020	
	0,5 %	0,7 %	1,6 %	0,1 %	1,3 %	-1 %	0,9 %	-3,8 %	3,2 %	3,1 %	1,6 %	0,5 %
Centre-Val de Loire	98 980		193 420		100 210		87 460		26 580		53 210	
	-0,1 %	-1,4 %	1 %	-1,3 %	0,9 %	-2 %	0,1 %	-4,8 %	3,5 %	2,1 %	0,8 %	-1,5 %
France métropolitaine	2 824 400		5 129 600		2 634 700		2 229 100		658 100		1 395 300	
	0,2 %	-0,4 %	1 %	0,4 %	0,8 %	-0,4 %	0,7 %	-2,9 %	3,2 %	4,5 %	0,7 %	-0,8 %

## Évolution du nombre de demandeurs d'emploi (base 100 au T4 2018)



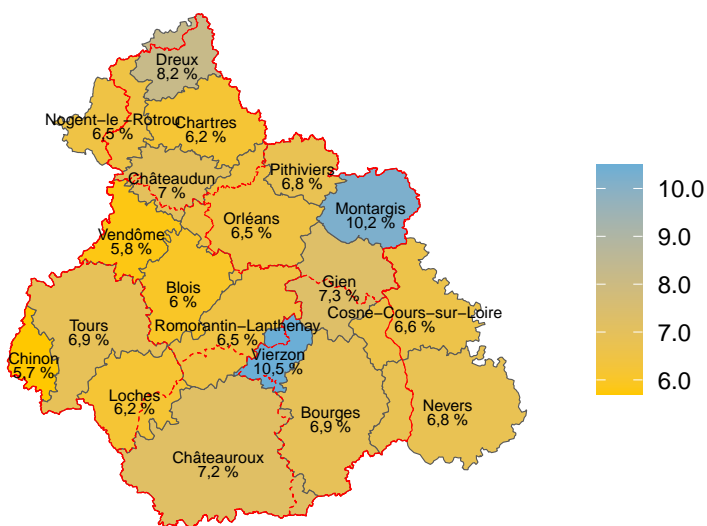
## Entrées et sorties des demandeurs d'emploi au T4 2023

	Entrées en catégories A, B, C			Sorties de catégories A, B, C		
	Nombre moyen d'entrées	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Nombre moyen de sorties	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Cher	2 240	4,2	4,2	2 180	1,9	-2,7
Eure-et-Loir	3 220	4,2	4,9	2 980	-0,7	-5,4
Indre	1 550	8,4	4,7	1 420	-4,7	-9
Indre-et-Loire	4 820	-2,4	-0,2	4 660	0,9	-6,8
Loir-et-Cher	2 320	3,1	3,6	2 190	2,8	-3,9
Loiret	5 780	1,8	4,7	5 310	-1,5	-6,8
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>19 930</b>	<b>1,9</b>	<b>3,3</b>	<b>18 740</b>	<b>-0,1</b>	<b>-6</b>
France métropolitaine	542 900	2,7	2,2	517 300	1	-4,6

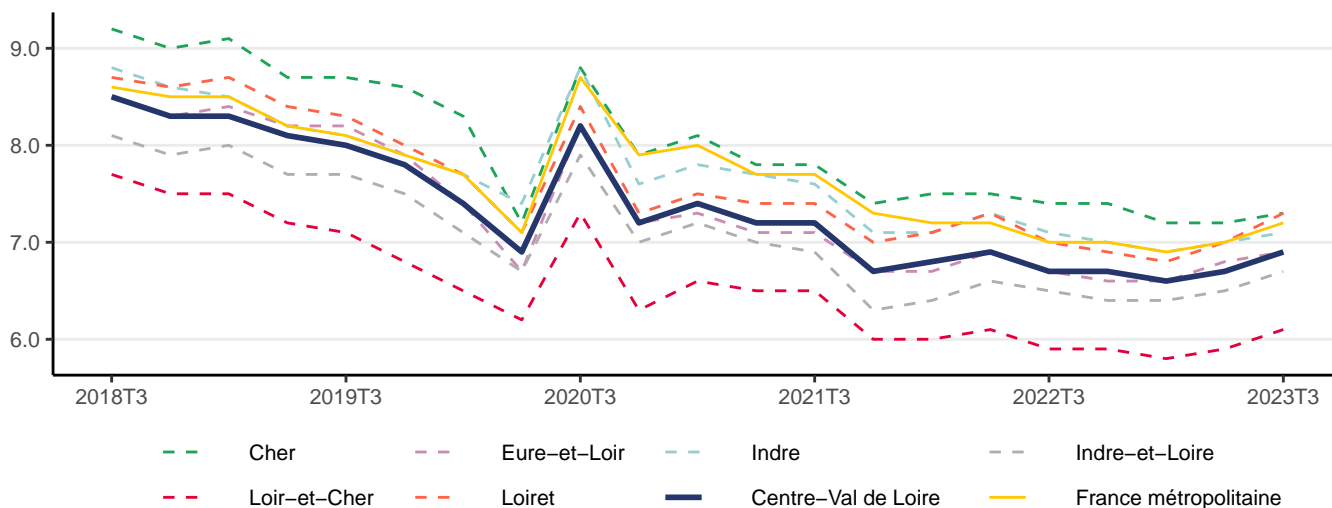
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares – Données CVS-CJO

## Taux de chômage localisé au T3 2023

Taux de chômage	
Cher	7,3
Eure-et-Loir	6,9
Indre	7,1
Indre-et-Loire	6,7
Loir-et-Cher	6,1
Loiret	7,3
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>6,9</b>
France	7,2



## Évolution des taux de chômage localisé



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee



# Politiques de l'emploi

## Entrées dans les principaux dispositifs d'aide à l'emploi en Centre-Val de Loire

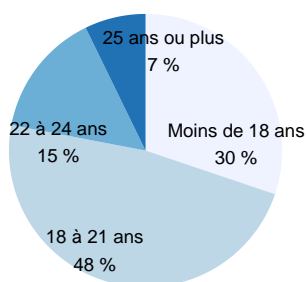
	2021	2022	2023 (p)
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	6 908	5 080	2 829
Contrats initiative emploi (CUI-CIE)	7 269	4 135	1 098
<b>Insertion par l'activité économique (IAE) dont :</b>	<b>21 376</b>	<b>21 813</b>	<b>14 056</b>
Ateliers et Chantiers d'Insertion	11 815	12 998	8 471
Associations Intermédiaires	5 346	4 052	2 541
Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion	1 293	1 612	1 114
Entreprises d'Insertion	2 922	3 151	1 930
Apprentissage	50 983	55 455	55 772
Contrats engagement jeune	//	24 485	27 621
Contrats engagement jeune première entrée	//	20 763	19 823
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	36 209	4 842	19 118
Emplois francs	1 482	1 636	874

Source : Dares, Tableau de bord des politiques de l'emploi (PoEm).

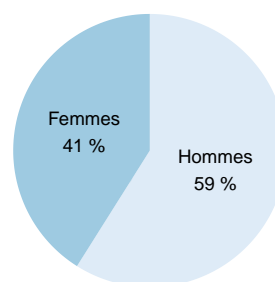
Les données sont mises à jour en continue, celles de la dernière année sont provisoires.

## Entrées en apprentissage en 2022 en Centre-Val de Loire

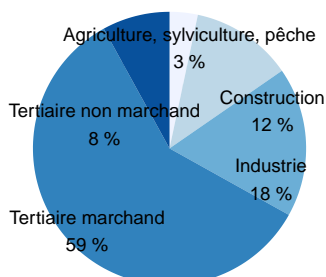
Par tranche d'âge



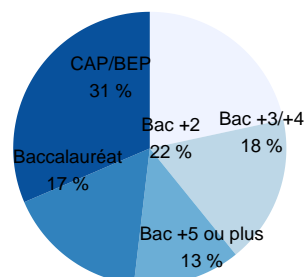
Par sexe



Par secteur d'activité



Par diplôme préparé



Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares

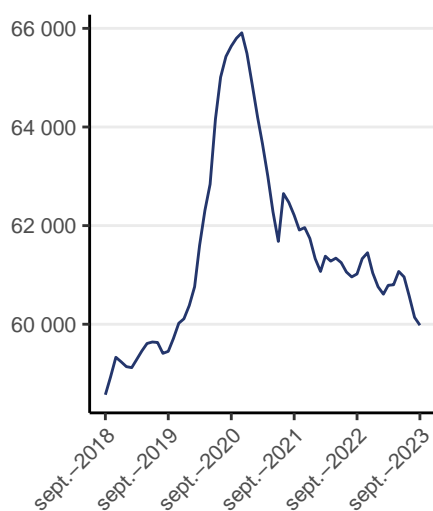
# Prestations sociales

## Nombre de bénéficiaires des prestations sociales

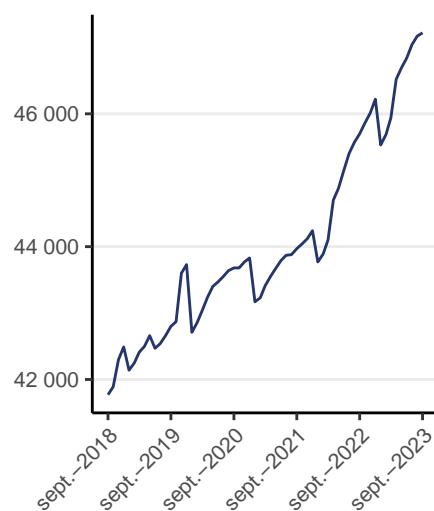
	RSA en septembre 2023	AAH en septembre 2023	ASS en août 2023	APA en septembre 2023	AAL en septembre 2023
Cher	9 020	7 900	1 180	21 530	22 580
Eure-et-Loir	8 480	6 700	1 410	26 980	24 180
Indre	5 160	5 690	860	16 030	15 770
Indre-et-Loire	13 980	10 700	2 060	46 520	57 010
Loir-et-Cher	7 350	6 320	1 050	22 320	19 810
Loiret	15 990	9 910	2 250	48 830	50 520
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>59 980</b>	<b>47 220</b>	<b>8 810</b>	<b>182 210</b>	<b>189 870</b>
France	1 835 500	1 277 820	260 920	4 702 850	5 544 460

## Nombre de bénéficiaires des prestations sociales en Centre-Val de Loire

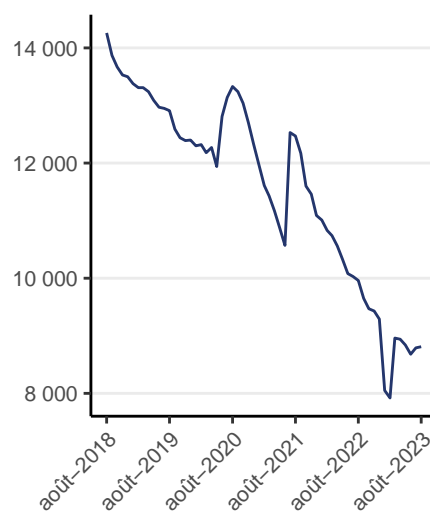
Revenu de Solidarité Active



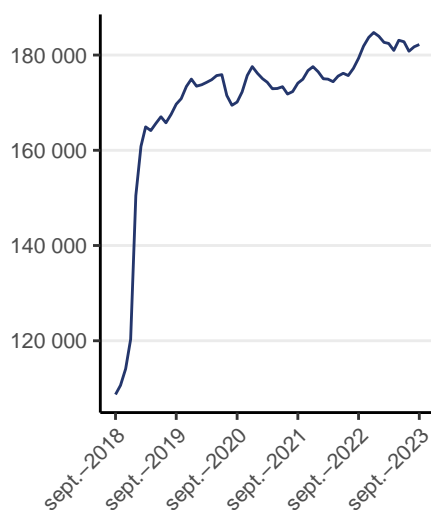
Allocation aux Adultes Handicapés



Allocation de Solidarité Spécifique



Prime d'Activité



Aide au Logement

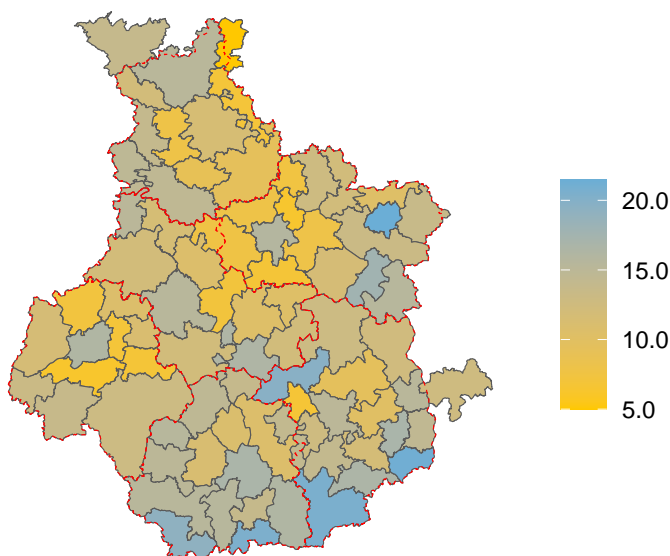


# Pauvreté

## Revenu médian et taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal ou le statut d'occupation du logement en 2020

	Revenu médian	Ensemble	Moins de 30 ans	75 ans ou plus	Propriétaire	Locataire
Cher	21 560	14,0	23,4	9,3	7,1	30,7
Eure-et-Loir	22 650	11,8	17,7	7,2	5,4	26,6
Indre	20 820	14,6	23,9	10,6	8,2	30,0
Indre-et-Loire	22 450	12,4	22,8	8,1	5,0	26,6
Loir-et-Cher	21 940	12,5	19,3	7,5	6,1	28,3
Loiret	22 480	13,2	21,5	6,8	5,2	28,4
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>22 160</b>	<b>12,9</b>	<b>21,4</b>	<b>8,0</b>	<b>5,8</b>	<b>28,0</b>
France métropolitaine	22 400	14,4	22,4	9,9	6,4	27,5

## Taux de pauvreté par EPCI en 2021



## Neets en 2020

	Nombre de Neets	Part de Neets parmi les 15-29 ans
Cher	8 770	20,2
Eure-et-Loir	12 000	18,2
Indre	5 890	20,1
Indre-et-Loire	17 330	15,8
Loir-et-Cher	8 640	18,4
Loiret	21 220	18,3
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>73 850</b>	<b>18,0</b>

Neets : jeunes âgés de 15 à 29 ans ni en études, ni en emploi, ni en formation

Source : Insee, Recensement de la population 2020, exploitation principale

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

## Dettes éligibles au traitement du surendettement en 2023

	Encours des dettes	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement médian	Nb médian de dettes par dossier
Cher	23 193	570	4 392	98	18 509	7
Eure-et-Loir	41 850	905	6 770	93	18 884	7
Indre	17 924	471	3 439	94	16 819	6
Indre-et-Loire	38 850	1 078	7 717	97	17 340	6
Loir-et-Cher	21 487	470	3 819	98	20 441	7
Loiret	51 585	1 189	8 879	98	20 249	6
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>194 889</b>	<b>4 683</b>	<b>35 016</b>	<b>97</b>	<b>18 710</b>	<b>6</b>

Source : Banque de France

# Lexique

**AAH** : L'allocation aux adultes handicapés s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

**Activité partielle** : Anciennement appelé chômage partiel. Dispositif permettant à un employeur confronté à des difficultés conjoncturelles de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de ses salariés pour maintenir leur emploi. L'employeur verse une indemnité au salarié et reçoit une allocation de l'Etat.

**Aide au logement** : Elles ont pour vocation de soutenir les personnes et familles modestes dans leur effort financier consacré au logement principal. Versées sous condition de ressources, elles concernent les locataires, les résidents en foyer et les accédants à la propriété. Ces prestations sont constituées de l'aide personnalisée au logement (APL), de l'allocation de logement familiale (ALF) et de l'allocation de logement sociale (ALS). Elles ne sont pas cumulables.

**Apprentissage** : Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 6 mois à 3 ans.

**ASS** : L'allocation de solidarité spécifique est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

**Contrat engagement jeune** : s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent de la reconnaissance de travailleur handicapé), qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Mis en oeuvre à la fois par Pôle emploi et les missions locales depuis le 1er mars 2022, il propose à ces jeunes éloignés de l'emploi un programme d'accompagnement intensif (avec un objectif de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine), et une mise en activité régulière. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois.

**Contrat Unique d'Insertion – Contrat Initiative Emploi** : C'est un contrat dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il permet des recrutements en CDI ou CDD.

**DEFM** : Les demandeurs d'emploi en fin de mois sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

DEFM de catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi.

DEFM de catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins sur un mois).

DEFM de catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures sur un du mois).

DEFM longue durée : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus.

**DPAE** : La déclaration préalable à l'embauche est une mesure de simplification des obligations déclaratives de l'employeur. C'est une procédure de déclaration systématique et nominative pour chaque salarié dont l'embauche est prévue. Elle doit être effectuée dans les 8 jours qui précèdent toute embauche de salarié.

**Emploi franc** : Le dispositif d'emploi franc permet à un employeur de bénéficier d'une aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

**Emploi salarié** : Les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination. À l'inverse, les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire. En pratique, les non salariés sont des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : Sécurité sociale des indépendants (SSI) ou Mutualité sociale agricole (MSA). Sont concernés les micro entrepreneurs d'une part et les non salariés « classiques » de l'autre ; ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée.

**IAE** : L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont créés par une structure porteuse (association, collectivité locale, établissement public...). Les salariés en insertion sont mis en situation de travail sur des activités d'utilité sociale, répondant à des besoins collectifs non satisfaits. Ils bénéficient d'une rémunération horaire au moins égale au Smic.

Une entreprise d'insertion (EI) est une entreprise opérant dans le secteur marchand, mais dont la finalité est avant tout sociale. Les salariés en insertion produisent des biens et des services destinés à être commercialisés sur un marché, tout en bénéficiant d'actions d'accompagnement socioprofessionnel (réentraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social...).

Une association intermédiaire (AI) est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901. Les salariés en insertion sont mis à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités locales ou d'entreprises pour la réalisation de travaux occasionnels.

Une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) est une entreprise d'intérim dont l'activité est entièrement centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Les salariés en insertion effectuent des missions d'intérim auprès d'entreprises clientes.

**Intérim** : (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

**Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)** : mis en place à partir de 2017, le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

**Parcours Emploi Compétences** : il repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

**Prime d'activité** : Complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

**RSA** : Le revenu de solidarité active s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

**Salarié détaché** : Le statut de salarié détaché concerne tout salarié envoyé à l'étranger, par son employeur d'origine, pour effectuer un travail pendant une durée déterminée (12 mois, pouvant être prolongés de 6 mois sur demande motivée de l'employeur) pour le compte de son employeur avec lequel il conserve un lien contractuel pendant le temps de sa mission. Les rémunérations des travailleurs détachés devront être conformes à la législation et aux pratiques de l'État d'accueil, y compris les primes et indemnités). Attention : le statut du salarié détaché diffère du statut de salarié expatrié et du salarié mis à disposition d'une filiale étrangère).

**Taux de chômage** : Pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

## Sources

**Cnaf, Allstat** : Les fichiers ALLSTAT décrivent la situation des allocataires des Caf.

**DSN** : les Déclarations Sociales Nominatives remplacent progressivement la plupart des déclarations sociales, et notamment les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Cette source permet d'effectuer l'analyse des emplois et des salaires selon la nature de l'emploi (durée, condition d'emploi, qualification, rémunération...), les caractéristiques du salarié (sexe, âge, département de résidence) et de l'établissement employeur (secteur d'activité, lieu d'implantation, taille...).

**Estimations de population** : La répartition de la population par âge est réalisée en fonction de l'âge en années révolues au 1er janvier de l'année considérée. Le recensement de la population sert de base aux estimations annuelles de population.

**Estimations d'emploi** : Les Estimations d'emploi ont pour objectif de comptabiliser le nombre de personnes en emploi, tel que répertorié dans les sources administratives.

**Fiben** : Le Fichier bancaire des entreprises est une base de données gérée par la Banque de France.

**FiLoSoFi** : Le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux produit un ensemble d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant redistribution) d'une part, et sur les revenus disponibles (après redistribution et imputation de revenus financiers non déclarés) d'autre part, à l'échelle communale, supra-communale et infra-communale.

**Flores** : Le fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements.

**Pôle emploi-Dares, STMT** : La Statistique du marché du travail est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits, entrés ou sortis des listes un mois donné.

**Recensement de la population** : Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.).

**Répertoire des entreprises et des établissements** : Le REE est le système d'information pour la diffusion et l'étude de la démographie des entreprises et des établissements.

**Sipsi** est une plateforme qui permet aux entreprises étrangères, à leurs représentants et clients de transmettre à l'administration française leurs déclarations de détachement de salariés en France. Elle dispose également d'un portail statistique permettant de comptabiliser dans chaque région et département le nombre de salariés détachés, leurs champs d'intervention leur nationalité et d'autres informations sur les entreprises étrangères et sur leurs clients.